Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire : guide des fonds privés.

Depuis la signature de la convention de partenariat portant création du Pôle des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire en juin 1998, de nombreux fonds d'archives associatives ont bénéficié de ce dispositif innovant en matière de collecte et de conservation. La valorisation des fonds a également pris des formes très diverses : expositions, tables rondes, colloque sur Les cadres de jeunesse et d'éducation populaire, présentation d'archives commentées pour les associations. Cependant, dans le domaine de la recherche, du fait de la complexité du domaine traité, de la difficulté de recensement des archives des associations et des particuliers, de l'éclatement de l'action des mouvements d'éducation populaire sur le territoire, s'est rapidement formalisée une demande de constitution d'un outil de recensement des fonds conservés.

Ce guide initié par le comité scientifique du PAJEP devait recenser les fonds disponibles tant dans les services publics d'archives que dans les associations ou dans les centres de recherche, bibliothèques, cercles s'intéressant à ce champs. Champs vaste s'il en est puisqu'il touche tant à la jeunesse qu'au monde adulte, à l'enseignement qu'à l'économie sociale, à l'éducation ouvrière qu'à la coopération internationale, au scoutisme qu'aux mouvements politiques de jeunesse. Champs d'autant plus vaste qu'on dit de l'éducation populaire qu'elle est impossible à définir…

Plusieurs fois reportée, la réalisation de ce travail a été engagée courant 2004 par les deux archivistes en charge de la collecte et du classement des fonds. Mené de front avec le reste des tâches nécessaires au bon fonctionnement de la collecte, du classement, de la description, de la valorisation des sources, ce recensement a nécessité trois années de visites se traduisant au mieux par le dépouillement des instruments de recherche rédigés par nos collègues archivistes, au pire par des plongées exploratoires dans les caves des associations. Au fur et à mesure de ces visites comme de la mise en œuvre de la collecte se définissaient les limites de notre propos.

C'est donc tant en raison de son caractère incomplet que de la démarche même qui a présidé à sa réalisation que cette publication ne constitue selon les auteurs qu'une première étape. Il nous semble néanmoins répondre aux multiples demandes de localisations de sources qui nous sont si souvent posées et devrait donc permettre d'amplifier les travaux de recherche sur l'éducation populaire.

Comment définir le champ ?

On dit de l'éducation populaire que sa définition est impossible… en tant qu'archivistes, nous nous sommes de fait confrontés bien souvent à la question de savoir si une association relevait ou pas du champ d'action assigné au PAJEP : les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Bien sûr, le recours à l'agrément accordé par le Ministère de la jeunesse et des sports constitue une pierre angulaire de cet essai de définition. Mais en se référant à quelques travaux existants, d'autres éléments de définition émergent. Ainsi Benigno Cacérès[1] estime que développer l'éducation, donner à tous l'instruction et la formation nécessaires pour faire de chaque homme un citoyen exige une « *culture générale* » sans cesse renouvelée « *aussi indispensable aujourd'hui que l'était au XIXe siècle l'obligation de savoir lire, écrire, compter..* » Ainsi l'éducation populaire constitue-t-elle un élément essentiel de l'éducation de l'homme pendant toute la durée de la vie. Selon lui, cette éducation s'appuie sur l'expérience quotidienne comme moyen de culture grâce à l'usage de méthodes novatrices, ce qui conduit à l'expérimentation de dispositifs variés comme les méthodes d'éducation active, l'entraînement mental, la pédagogie de l'action. Ceci explique aussi l'action de certaines

[1] Guide de l'Education populaire, sous la direction de Benigno Cacérès, Editions La découverte, Paris, 1985.

associations dans le domaine de la recherche pédagogique plus immédiatement tournée vers l'enseignement scolaire.

Geneviève Poujol insiste pour sa part sur le « *projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le but de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyens* » et sur le rôle fondamental des structures associatives.[2] Ce qui lui semble caractériser le plus l'éducation populaire, c'est le projet qui sous-tend l'action : « *Que ce soit pour l'Education, que ce soit pour la Culture le problème est d'agir en faveur de ceux qui n'y ont pas accès pour en faire des citoyens à part entière. Ce ne sont pas les pratiques qui définissent le champ d'action*. »[3]

Le fait d'accoler le mot jeunesse à celui d'éducation populaire conduit à un élargissement de fait du champ observé. Ainsi les mouvements issus du scoutisme ne se réclament-ils pas en premier lieu de ce concept. Pourtant certains sont présents dans les organismes de coordination et de fait la question de leurs archives s'est posée dès le début du programme de collecte.

Une approche pragmatique

Il nous a semblé pertinent d'avoir une approche systématique des fonds, ce qui nous permettait de repérer quelques grands ensembles :

1/ A la fin du XIXe siècle, les Universités populaires, bibliothèques populaires, cercles d'études, Ligue de l'enseignement, groupes du Sillon de Marc Sangnier, les Unions chrétiennes de jeunes gens, les patronages puis à partir de 1907, le scoutisme avec toutes ses composantes, confessionnelles ou non ;

XIXe fonds peu représentés associations dissoutes pas de fonds d'archives. Culture populaire champ vaste Sociétés d'instruction populaire, universités et bibliothèques populaires – Education ouvrière – Sillon – Scoutisme – centres sociaux – auberges de jeunesse – chantiers de jeunes -

2/ A partir des années 1920, la création des centres sociaux, puis le développement des activités de plein air, des centres de vacances et colonies, des camps, de la formation des responsables de groupes de jeunes, les centres d'éducation ouvrière, les théâtres populaires, les chorales populaires ; sont également concernés les mouvements confessionnels de jeunes (JAC, JEC, JOC…), les mouvements de chantiers ;

3/ Seconde guerre mondiale : mouvements de jeunesse du type Chantiers de jeunesse ;

4/ Après la Libération, l'éducation populaire connaît un essor important, on voit se multiplier les associations du type CEMEA, Maisons des jeunes et de la culture, maisons pour tous, groupes locaux de Peuple et culture, associations de tourisme social, ciné-clubs, les mouvements de chantiers (Cotravaux, Concordia, Compagnons bâtisseurs…) ;

5/ Dans les années 1960 – 1980 le secteur se professionnalise, les formations d'animateurs se développent, formations assurées par les associations elles-même ; l'essor de l'éducation permanente, de la formation professionnelle mais aussi de certains dispositifs d'insertion s'appuie également sur ce réseau.

On constate l'ampleur du champ concerné. De fait plus de 400 associations nationales sont aujourd'hui agréées « jeunesse – éducation populaire » par le Ministère de la Jeunesse et des sports. Beaucoup de ces associations agréées nationalement disposent aussi d'un réseau de structures

[2] Education populaire : le tournant des années 70, sous la direction de Geneviève Poujol, L'harmattan, Paris, 2000.
[3] Dictionnaire biographiques des militants, XIX-XXe siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle, sous la direction de Geneviève Poujol, éditeur, date.

régionales, départementales et locales dont le repérage est complexe. Bien des associations ont un agrément éducation populaire leur permettant d'organiser un projet ponctuellement, d'autres ont développé quelques actions régulières mais bien marginales au regard de l'essentiel de leurs actions.

Aussi la définition qui préside à la réalisation de ce guide est celle qui s'est construite de manière pragmatique au fil des années de collecte menée dans le cadre du PAJEP. Il s'agit d'une définition en creux, par exclusion, par repérage des marges comme des proximités de projets, de méthodes, de principes. Pourtant alors que le Guide de l'éducation populaire publié en 1985 sous la direction de Benigno Cacérès recensait une centaine d'associations, ce guide présente au total plus de 400 fonds d'associations ou de personnalités ayant œuvré dans le domaine.

Présentation du guide

Un guide se consacre habituellement à recenser l'ensemble des sources disponibles autour d'un sujet, d'un évènement, d'un fait historique, que ces sources soient publiques ou privées. Pour ce travail de recensement le parti a été pris de se consacrer au champ d'action qui a été attribué au Pôle des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire dès sa création : collecter, conserver et valoriser les archives des personnes morales - et plus ponctuellement des personnes physiques - intervenant dans le domaine de l'éducation populaire par le biais associatif, en renvoyant clairement les fonds publics aux services d'archives compétents à agir.

De ce point du vue, les archivistes travaillant sur ces fonds ont ainsi systématiquement cherché à distinguer parmi les fonds qui leur étaient proposés ceux qui devaient rejoindre les différentes missions ministérielles comme les fonds des associations de co-gestion (par exemple le FONJEP) orientés vers la mission du Ministère de la jeunesse et des sports, comme les fonds des chercheurs du CNRS travaillant dans le domaine dont le signalement a pu être faits auprès de la mission concernée. De la même façon, les fonds des personnalités du secteur ayant assuré leurs fonctions dans le cadre public comme ceux des conseillers techniques pédagogiques confiés aux services départementaux donner un exemple.

Cette distinction n'a pas toujours été simple à opérer du fait même de la caractéristique du secteur : recherche et action associative étant étroitement mêlées, il est parfois complexe de distinguer parmi les dossiers ce qui relève de l'une ou de l'autre. Ainsi les dossiers de Joffre Dumazedier mêlent indistinctement ses activités de responsable et théoricien de l'association Peuple et culture avec ses travaux de recherche dans le cadre de son laboratoire du CNRS.

Parmi les limites posées, il a été décidé de ne pas tenir compte des mouvements étudiants, des mouvements d'enseignants, des mouvements syndicaux et politiques, des mouvements touchant à l'éducation spécialisée et à l'éducation surveillée, des mouvements féministes dont la collecte, le traitement et le recensement sont assurés par des structures spécifiques (GERME, CNAHES, Archives du féminisme…) Ces fonds sont ici cités mais ne font pas l'objet de fiches détaillées.

Niveau de recensement

S'il importait de signaler les associations qui n'appartiennent pas à des réseaux structurés nationalement, il convenait aussi de recenser les fonds de particuliers, qu'ils soient anciens responsables ou militants de ces associations, ainsi que les fonds qui auraient été déposés par des chercheurs. On trouvera donc dans une première partie du corpus les notices décrivant les fonds des associations, en seconde partie les fonds de particuliers quel que soit leur statut.

Associations, fédérations, responsables associatifs sont donc au cœur de ce travail qui propose pour chacun de ces producteurs une fiche rassemblant toutes les informations disponibles à ce jour. Si des ensembles complémentaires ont été repérés pour un même producteur, ils figurent dans la même fiche

de présentation. Si le fonds se révélait trop lacunaire, des indications ont parfois pu être apportées en sources complémentaires pour permettre d'amorcer néanmoins la recherche.

Mais l'interaction permanente de ces structures et personnalités avec les pouvoirs publics imposent au préalable qu'un état des sources d'archives publiques soit présenté, tant au niveau national (présentation des principaux versements par ministères concernés) qu'au niveau départemental et communal (présentation des types de sources disponibles par producteurs). Enfin quelques lieux spécifiques sont présentés qui regroupent des fonds ou des collections touchant à notre domaine.

Il convient de signaler que ce guide s'appuie sur différents modes de recensement :

Fin 2004, une enquête lancée par le PAJEP auprès de près de 250 associations dotées de l'agrément éducation populaire et dont la date de création était antérieure à 1980 a permis de recenser celles d'entre elles qui possédaient des archives. L'objet de l'enquête était tant de lister les associations prêtes à accueillir les auteurs pour ce travail de préparation du guide que de repérer les volumes d'archives existants au siège des associations. S'appuyant sur un taux de réponses de près de 80%, les auteurs ont rencontré chacune des associations ayant répondu favorablement pour dresser une fiche d'identification.

En juillet 2006, une enquête lancée par la Direction des archives de France en direction des services d'archives départementales permettait de compléter le dépouillement de la base Bora recensant les fonds privés conservés environ les ¾ des services publics d'archives en France. Avec un taux de réponse des 2/3 environ, le résultat de cette enquête ne permet pas d'assurer une exhaustivité mais a le mérite de sortir de l'ombre des fonds nouvellement collectés. Il faut par ailleurs signaler que parmi les fonds signalés, près d'un quart ne sont pas dotés d'instrument de recherche permettant la consultation. Enfin certains services d'archives communales ont également répondu l'enquête, permettant de signaler des fonds plus ancrés dans la vie communale.

Parallèlement un dépouillement des états des versements, des états des fonds, des sites internet ont permis de repérer des ensembles intéressants dans les divers sites des archives nationales.

Enfin pour les autres institutions, les auteurs ont procédé par visite et dépouillement des instruments de recherche disponibles, s'attachant à des lieux incontournables pour le sujet ou à des lieux dont les thématiques proches permettaient de signaler des fonds à la marge parfois.

En revanche un travail prévu en direction des centres de recherche et bibliothèques universitaires comme au sein des archives diocésaines n'a pu aboutir, l'enquête n'ayant pu être lancée. Quelques fonds sont néanmoins signalés. De la même façon, le recensement des archives n'a pu être mené à l'étranger faute de moyens.

Il faut enfin souligner que le résultat présenté correspond aux réponses obtenues et aux accès accordés aux fonds. Malgré plusieurs vagues de relances, un certain nombre de fonds n'ont pu être présentés faute d'éléments suffisants pour réaliser la notice, qu'il s'agisse de fonds conservés dans des services publics d'archives, dans des associations, dans des institutions diverses.

C'est pourquoi le lecteur trouvera ici une première série de fiches, fiches qui seront complétées par les compléments qui seront signalés et décrits au fil du temps.